



Le Magazine du Conseil

n°23

Juillet 2017

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

www.ces.brussels

DOSSIER :
Quelle nouvelle
politique industrielle
pour la Région de
Bruxelle-Capitale ?



Sommaire

3 L'Édito

Dossier

- 4 | « Quelle nouvelle politique industrielle pour la Région de Bruxelles-Capitale ? », préserver l'existant – préparer l'avenir
- 16 | Discours de Jan De Brabanter, Vice-Président du CESRBC
- 19 | Allocution d'ouverture par Didier Gosuin, Ministre de l'Économie et de l'Emploi
- 21 | Intervention de Monsieur Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région bruxelloise
- 23 | Discours de clôture de Philippe Van Muylder, Président du CESRBC

Le colloque du Conseil

Le 8 juin 2017, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale organisait un colloque consacré à une « nouvelle politique industrielle bruxelloise ». L'événement, qui s'est déroulé à l'International Auditorium en présence de plus de 200 personnes, a rencontré un franc succès. Nous tenons à vous remercier pour votre participation.

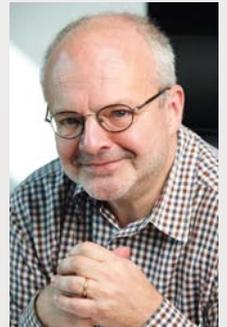
Durant cette journée, des orateurs issus des mondes académique, entrepreneurial, syndical, politique et public ont fait part de leurs réflexions autour de la question du maintien et du développement d'une industrie urbaine en Région bruxelloise.

Cette édition du Magazine du Conseil sera entièrement consacrée à cette journée. Vous y découvrirez un dossier complet retraçant les différentes interventions, les discours des ministres présents, ainsi que les allocutions d'ouverture et de clôture.

Les présentations des orateurs sont d'ores et déjà disponibles sur notre site internet www.ces.brussels. Les Actes du colloque y seront, quant à eux, publiés prochainement.

Mais nous enverrons également une 'version-papier' à tous les participants...

Philippe Van Muylder – Président



« Quelle nouvelle politique industrielle pour la Région de Bruxelles-Capitale ? »

Préserver l'existant – préparer l'avenir



Le 8 juin 2017, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale organisait un colloque consacré à la politique industrielle bruxelloise. Durant cette journée, des orateurs issus des mondes académique, politique et public ont partagé leurs réflexions autour de la question du maintien et du développement d'une industrie urbaine en Région bruxelloise.

En guise d'introduction au colloque, Madame Claire Dhéret, analyste politique à l'European Policy Centre, a dressé le portrait de la nouvelle politique industrielle de l'Union européenne, permettant ainsi d'en tirer les enseignements à l'échelon régional bruxellois. Le professeur Christian Vandermotten a ensuite élaboré un état des lieux des activités industrielles bruxelloises, tant au niveau de leur besoins de localisation que de leur évolution récente et des métiers qui y sont exercés. La première partie de ce colloque s'est clôturée par une table-ronde réunissant des représentants des différents « piliers » de la politique

industrielle bruxelloise (espaces dédiés à l'industrie, pôles (clusters), R&D, social, pôles de compétences, (mobilité/logistique) et par une présentation du Plan Canal réalisée par Tom Sanders.

Dans la seconde partie de cette journée, le Conseil a procédé, par regards croisés, à un aperçu comparatif des politiques industrielles de la Région Île-de-France et des Régions flamande et wallonne.

Enfin, la troisième et dernière partie de ce colloque a été consacrée à la nouvelle politique industrielle à mener en Région bruxelloise. Des témoignages illustrant

ce qui pourrait s'envisager dans le futur ont été suivis d'une table ronde réunissant un panel de responsables économiques et syndicaux sectoriels qui ont fait part de leurs besoins et demandes.

Les actes de ce colloque seront bientôt disponibles. Il s'agira d'un document de référence pour qui s'intéresse à ces questions. Nous vous invitons d'ores et déjà à découvrir les présentations des différents orateurs sur le site Internet du Conseil : www.ces.brussels

Ce dossier, qui n'est pas un compte-rendu, a pour objectif de pointer les éléments clés abordés lors du Colloque.

Etat des lieux de la politique industrielle

Définition de « l'industrie »

L'industrie peut être définie comme étant l'« ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières » (Larousse).

Lorsque l'on parle d'industrie, la première question qui se pose a trait à son périmètre. Celui-ci ayant évolué au fil des années, il est en effet important de bien le délimiter. Aujourd'hui, l'industrie ne se résume plus uniquement à des biens matériels transformés. Ce secteur s'est modifié, a évolué et s'est adapté aux innovations technologiques. Tout au long de la journée, la définition et le périmètre ont été abordés et développés par différents orateurs.

En Europe



Claire Dhéret – European Policy Center

Pourquoi l'Union européenne s'intéresse-t-elle à l'industrie ? Tout d'abord, parce que la crise économique de 2008 a entraîné une forte accélération du déclin industriel de l'Europe. Ensuite, parce que l'importance du développement de l'industrie dans le redressement économique est, aujourd'hui, largement reconnue.

Pour aider l'industrie à retrouver sa croissance et à atteindre l'objectif fixé – qui est de porter la part de l'industrie dans le PIB de l'Europe à 20 % d'ici 2020 – l'industrie a besoin de soutien ciblé sur la réindustrialisation.

Les atouts de l'industrie européenne actuelle reposent sur un marché intérieur de 500 millions de consommateurs, une main d'œuvre hautement qualifiée, des infrastructures développées en matière de transport, une stabilité des institutions favorable à l'investissement et une part importante de la valeur ajoutée mondiale avec des pôles de compétitivité solides et forts.

« Un tissu industriel équilibré est nécessaire pour lutter contre les déséquilibres de croissance et les déséquilibres macroéconomiques et est une source de stabilité pour l'Union européenne », Claire Dhéret.

L'industrie est source de croissance et d'emploi. En termes de valeur ajoutée, l'industrie représente 17,3% du PIB européen, elle emploie 23,6% des travailleurs européens, correspond à plus de 80% des exportations européennes et 80% des investissements en R&D du secteur privé proviennent de l'industrie. Il faut souligner le rôle non négligeable de la production manufacturière dans la performance industrielle d'un État. Il s'agit d'une valeur ajoutée des secteurs industriels. En effet, certains pays peuvent se spécialiser en amont (conception, design, recherche) ou en aval de la chaîne de production (activités de services).

Une nouvelle politique industrielle de l'Union européenne a été mise en place au-travers de nombreuses stratégies ou communications intégrant des objectifs clairs. La stratégie européenne se base sur une vision valorisant trois principes clés :

1. Optimiser les atouts de l'Union européenne et son marché intérieur. Il est essentiel d'aligner la vision européenne avec toutes les politiques européennes ;
2. Créer des conditions de concurrence égales pour l'industrie européenne ;
3. Développer une approche industrielle complète tout en se positionnant stratégiquement dans la chaîne de valeur globale.

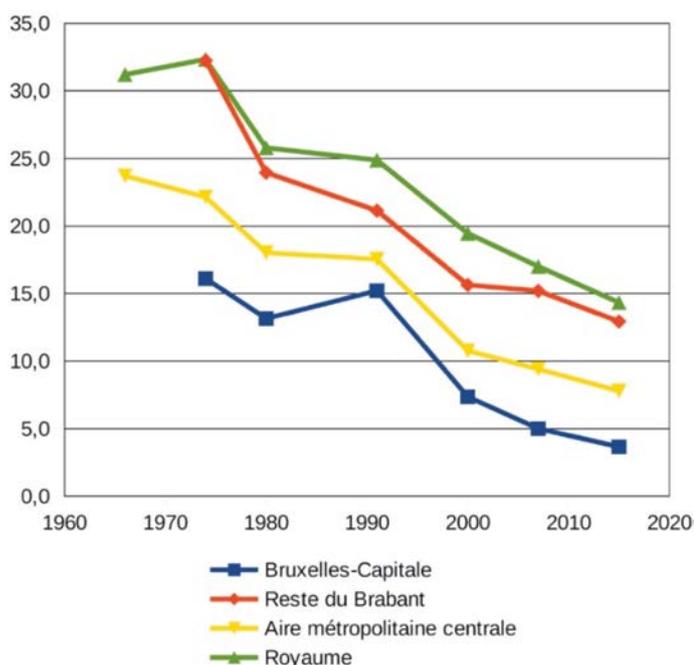
Aujourd'hui, il existe un impact de la mondialisation et de la redistribution des activités productives avec une concurrence renforcée des pays émergents dans la chaîne de production. Le secteur est en pleine transformation avec l'arrivée massive du numérique, de l'automatisation et l'intelligence artificielle. L'impact futur de ces changements et la capacité à les intégrer entraîne une grande incertitude.

En Région de Bruxelles-Capitale

La Région bruxelloise a été la première Région industrielle du pays à la fin des années 1920. Elle était la ville la plus industrialisée en Belgique en termes de nombre d'emplois qu'elle fournissait. Le secteur industriel a longtemps été créateur de richesses et pourvoyeur de nombreux emplois, aussi à Bruxelles. À partir du milieu des années 70, la Région est confrontée à une désindustrialisation sévère de son tissu économique qui va s'accroître fortement à partir de 1990. En 2013, le secteur industriel ne générait plus que 6 % de la valeur ajoutée totale et seul 3% de l'emploi salarié bruxellois était encore manufacturier.

Différentes raisons sont à l'origine de ce déclin et du passage de l'industrie vers un statut de fonction « faible » pour la Région, dont notamment le prix du foncier, les difficultés de circulation et la gestion difficile de la cohabitation, le non renouvellement des concessions, les permis d'environnement, les craintes de plaintes de la part de riverains de plus en plus proches, le flou quant à la législation, les taxes foncières ou encore, la compétition avec le logement et le bureau.

Part dans la VA régionale
(Ind. manufacturières et extractives sans les garages)



Source : C., VANDERMOTTEN, L'industrie bruxelloise, 2017.

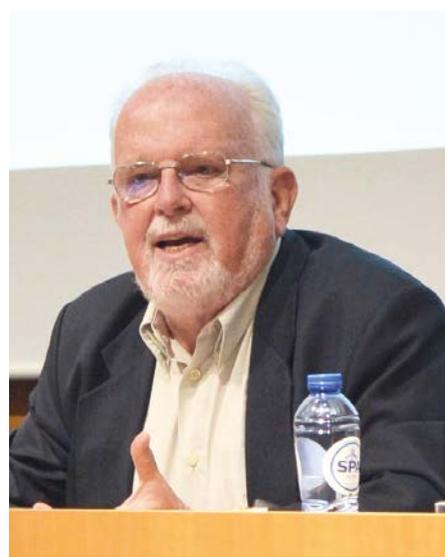
Bruxelles est donc devenue une capitale particulièrement désindustrialisée, au point de se situer à un niveau proche des villes les plus désindustrialisées, comme Londres, Paris ou de grandes villes méditerranéennes qui ont toujours été sous-industrialisées (Rome, Naples, Lisbonne).

Aujourd'hui, l'industrie bruxelloise représente près de 20% de l'économie belge avec 22.000 emplois (purement manufacturiers), dont 10.000 ouvriers. Il faut également souligner qu'une part importante des navetteurs à Bruxelles sont des ouvriers (Par exemple : le personnel d'Audi compte 90% de navetteurs).

La particularité de l'industrie bruxelloise actuelle repose principalement sur le fait que des secteurs sont surreprésentés, tels que la chimie au sens large (principalement des sièges sociaux où travaillent des employés) et la fabrication de matériels de transport (Audi Forest).

Bruxelles apparaît comme une ville mono-industrielle. Les caractéristiques de l'industrie du textile et de l'agro-alimentaire ont en effet complètement disparu.

Dans les métiers industrialisés, à Bruxelles, il subsiste essentiellement des employés et non plus des ouvriers.



Selon Monsieur Vander motten (IGEAT/ULB), ce n'est pas une ré-industrialisation à Bruxelles qui règlera la question du sous-emploi des personnes les moins qualifiées. Au contraire, les personnes qui travaillent dans l'industrie bruxelloise sont souvent des personnes très qualifiées avec générale-

ment un statut d'employé. La plupart des ouvriers exercent leur métier dans les « autres services » et l'Horeca.

| 2015 | % d'employés dans l'industrie manufacturière et extractive |
|--------------------------|--|
| Bruxelles-Capitale | 53,5 |
| Périphérie (HVI + Bt. W) | 61,2 |
| Région métropolitaine | 58,9 |
| Reste du Royaume | 36,0 |

Source : C., VANDERMOTTEN, L'industrie bruxelloise, 2017.

| Activité des ouvriers travaillant à Bruxelles | 2015 |
|---|--------------|
| Industries manufacturières et extractive | 7,1 |
| Eau, gaz, électricité, déchets | 0,4 |
| Construction | 8,6 |
| Commerce | 7,2 |
| Transports et entreposage | 4,9 |
| Horeca | 20,4 |
| Autres services | 44,3 |
| Services médicaux et sociaux | 7,0 |
| Total = 103 000 | 100,0 |

Source : C., VANDERMOTTEN, L'industrie bruxelloise, 2017.

Les piliers de la politique industrielle

1) Le pilier « territorial »



Table ronde : état des lieux des piliers de la politique industrielle

Avec (de gauche à droite) : Jean Vereecken (ICAB Business & Technology Incubator), Alain Pauwels (SABCA), Marianne Thys (Bruxelles Mobilité), Philippe Matthis (Port de Bruxelles), Florent Legrand (CEPAP-ULB) et Philippe Antoine (citydev.brussels)

Les espaces dédiés à l'industrie sont évidemment importants pour le développement du secteur.



Sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, citydev.brussels dispose de 200 hectares de terrain répartis sur 145 sites avec 412 entreprises pour près de 24.000 emplois.

Aujourd'hui, il y a également un ensemble de parcs industriels PME, des incubateurs et, avec l'apparition de l'industrie 4.0, le réseau de 3 FabLab⁽¹⁾.

Pour citydev.brussels, il est nécessaire d'ancrer et de développer de l'emploi bruxellois, qu'il soit industriel ou économique au sens large du terme. Il faut pouvoir continuer à trouver de nouveaux terrains pour développer de nouvelles infrastructures et de nouvelles activités économiques.

⁽¹⁾ Un Fablab (« laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition divers outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Enfin, il est essentiel de garantir des zones monofonctionnelles en Région de Bruxelles-Capitale.

Au fil des années, le portefeuille immobilier de citydev.brussels est en augmentation et la demande des entreprises est importante. Cependant, il existe un problème de disponibilité de terrains au regard de la concurrence avec la périphérie et leurs parcs industriels.

2) Le pilier « économique »

Le contexte européen, favorisant le développement d'une économie de l'intelligence, a renforcé la volonté d'améliorer la capacité d'innovation régionale au travers des clusters. En 2006, le Plan régional pour l'innovation a mis l'accent sur les clusters et la création de pôles stratégiques.

Un cluster est un outil de développement et de promotion d'un secteur et de sa compétitivité. Il met en réseau un ensemble d'entreprises concentrées sur un même territoire et ayant des activités convergentes.

Il en existe plusieurs à Bruxelles : Cluster Ecobuild, Cluster Brussels Lifetech, Cluster Software in Brussels, Cluster Screen.Brussels et le réseau BrusselsGreen Tech.

En 2016, il y a eu une volonté d'insister sur le cluster d'excellence européenne avec la création d'un cluster Tourisme et audio-visuel.



3) Le pilier « Recherche & Développement »

Un incubateur est « une structure immobilière liée à une université ou à une haute école qui a pour but d'héberger, à des conditions financières favorables, des spin-offs universitaires ou autres start-ups innovantes issues de la recherche scientifique »⁽²⁾.

L'incubateur met à disposition une offre complète de services divers : lieu, aspects logistiques et administratifs, accompagnement personnalisé dans différents stades de croissance (Business Plan, étude de marché, plan financier, management, etc.) ou encore networking.

L'incubateur est aussi un écosystème d'entrepreneurs dans les secteurs innovants. Ses objectifs se concentrent sur une stratégie de l'économie innovante, une promotion de l'entrepreneuriat, une valorisation de la recherche, une création d'emploi et l'image de Bruxelles.

En Région de Bruxelles-Capitale, 4 incubateurs sont présents avec leurs spécificités propres : Greenbiz, EEbIC, Brussels Life Science Incubator (BLSI) et Incubatiecentrum Arsenaal Brussel (ICAB). Ils travaillent avec un ensemble de partenaires institutionnels, des centres de recherche, des centres d'innovation, des TPOs et des partenaires privés (Agoria / BECI).



4) Le pilier « social »

La formation professionnelle et l'accompagnement des travailleurs dans le secteur de l'industrie sont essentiels pour le maintien et le développement de celui-ci.

L'exemple de la SABCA, met en évidence les compétences des collaborateurs comme facteurs clés du succès et l'importance du rôle de l'entreprise dans l'acquisition de celles-ci. En effet, le travail de l'entreprise repose sur la production de produits avancés et diversifiés, la maintenance de technologies (technologies de pointe) et des exigences de qualité et de fiabilité élevées.



La SABCA collabore avec différentes institutions bruxelloises en matière de formation, développant la formation initiale, qui comprend des stages et la rédaction d'un TFE (+ 35 stagiaires/an), la formation professionnelle (500 collaborateurs formés/an) et la formation professionnelle individuelle (FPIE) et IBO (+40 à ce jour). Des aides publiques sont également mises en place afin d'aider l'entreprise.

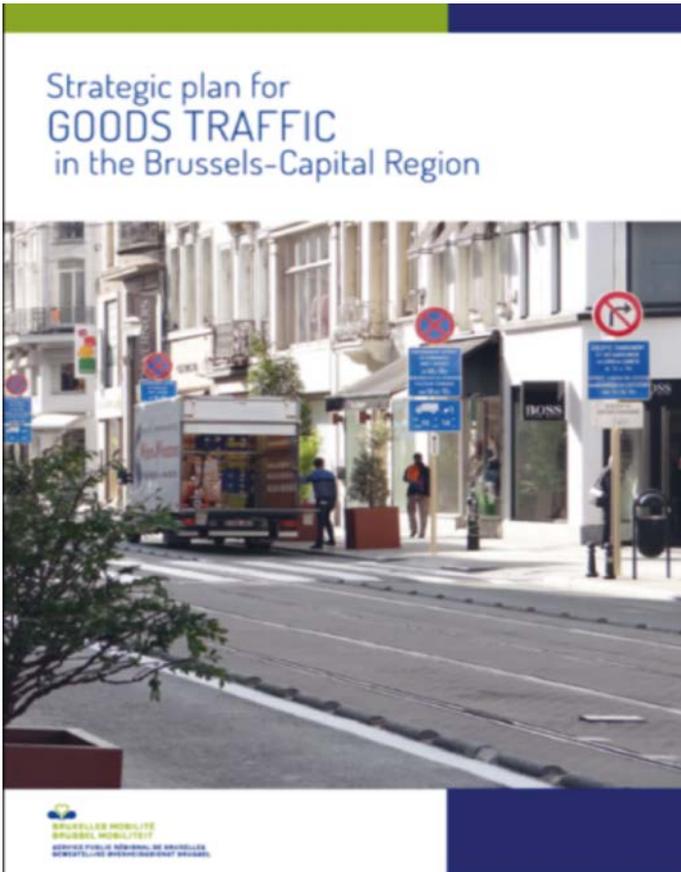
⁽²⁾ <http://www.innovativebrussels.irisnet.be/fr/la-coupole-des-incubateurs>

5) Le pilier « mobilité »



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



Aujourd'hui, on aborde la mobilité urbaine durable à travers de la marche et du vélo, des transports publics, de l'usage rationnel de la voiture, de l'utilisation de la voie d'eau, ou de la régulation du stationnement, mais qu'en est-il du transport de marchandises ?

Les camions sont essentiels à la ville et à ses habitants, mais aussi à la vie des entreprises. En effet, 90% du transport de marchandises se fait par la route (14% trafic entrant, 8% au niveau local). Cependant, il génère des problèmes d'accessibilité, de viabilité et de sécurité dans la ville.

Un Plan stratégique pour le transport de marchandises a été mis en place en Région de Bruxelles-Capitale afin de prendre en compte, ainsi que les enjeux de mobilité des livraisons. Ce Plan garantit l'approvisionnement de la ville, limite les nuisances, vise une intégration avec le développement des activités logistiques dans la Région et tient compte de la volonté de développement durable de la Région.

Il faut porter une attention particulière à la distribution urbaine et logistique au service de la ville (plus grande transversalité, changement de mentalité et travail sur la demande) afin de garantir le bon approvisionnement de la ville et réduire les effets négatifs du transport. Pour cela, il faut travailler en partenariat (privé-public, milieu académique, communes (local), avec les autres Régions, en collaboration avec des projets européens) et chercher des opportunités. Un Centre de distribution urbaine (CDU) a par exemple été créé à Bruxelles dans le cadre d'un projet européen.

La mobilité joue un rôle important dans le cadre des entreprises qui quittent la Région pour la périphérie. Cet exode a un impact sur l'emploi et la mobilité.



Par ailleurs, avec le Port de Bruxelles, la Région dispose d'un domaine portuaire de 115 hectares en Région de Bruxelles-Capitale, situé le long du canal Anvers-Bruxelles-Charleroi et qui traverse Bruxelles sur une longueur de 14 kilomètres. Il représente donc 0,8 % de la surface de la Région, 360 entreprises actives dans des secteurs divers (construction, logistique, produits pétroliers, etc.), 12.000 personnes employées (emplois directs et indirects) et une valeur ajoutée de plus de 1 milliards d'euros. Le transport par voie d'eau permet d'éviter 2.000 camions en ville, soit une économie annuelle de 95.000 tonnes de CO₂.

Le Port a élaboré un Masterplan à l'horizon 2030 en vue de permettre aux entreprises de croître et embellir dans le domaine du port avec la création de 5.400 emplois supplémentaires d'ici 2040 en optimisant l'utilisation des 115 ha et en en obtenant d'autres (par exemple le site de Schaerbeek-Formation, en vue d'y installer une plateforme logistique et économique trimodale « eau-route-rail »).

Tous les acteurs doivent soutenir les entreprises portuaires en les sécurisant là où elles se trouvent tout en leur permettant de se développer. Il faut mieux intégrer les entreprises dans la ville et mettre en place les actions prévues dans le Plan Canal (Village de la construction, terminal à passagers, terminal roulier, etc.). Ce dernier engendre une dynamique d'intégration urbaine, au travers notamment de cette volonté de mieux intégrer nos entreprises dans la ville : elles doivent rester présentes mais mieux s'intégrer.

1. La politique industrielle dans les deux autres Régions et en Île de France

La Région wallonne

La Région wallonne a connu, au début des années 2000, un changement de cap dans sa politique industrielle. Alors qu'elle empruntait le chemin de la désindustrialisation, la Wallonie a opté pour une politique structurelle cohérente et durable axée sur les fondamentaux de l'économie, notamment avec la mise en place du Plan Marshall (1, 2.vert et 4.0).

En se penchant sur les grands axes qui ont structuré cette évolution, on constate que le premier d'entre eux est la politique industrielle, notamment concentré sur les pôles de compétitivité. Ces derniers sont à distinguer des pôles « à la française », car bien qu'ils aient été inspirés par nos voisins, ils sont plus sélectifs et, en termes de communication, plus précis que les termes de clusters ou de clustering.

À côté de cette logique industrielle, d'autres axes ont été identifiés, tels que la réforme des aides à la recherche et à l'innovation, le soutien à la créativité et à l'entrepreneuriat, la stratégie numérique (notamment avec le Plan Digital Wallonia) et le soutien aux acteurs économiques, via notamment la simplification administrative et fiscale et la mise en place d'un Plan PME.

Toute la difficulté consiste à parvenir à concilier une stratégie économique régionale avec ses bassins d'emploi (Liège-Charleroi, Bruxelles-Namur), car les deux ne correspondent pas toujours. La logique voudrait que ces politiques économiques soient rencontrées tout en permettant aux travailleurs d'être qualifiés et de pouvoir ainsi accéder aux emplois disponibles.

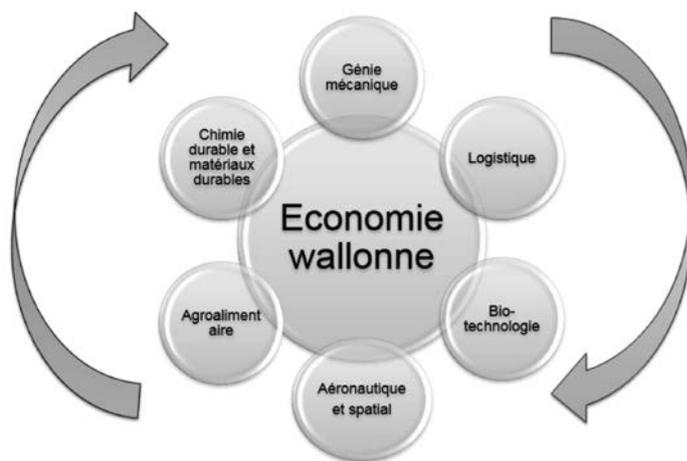


Benoît Bayenet – ULB/SOGEPA

Ce revirement dans la politique industrielle de la Région wallonne trouve son origine dans la prise de conscience progressive que la Wallonie n'était pas tant confrontée à une désindustrialisation stricte, mais bien à un phénomène de mutation industrielle (concurrence entre services et industries, externalisation de plusieurs activités initialement réalisées dans les industries).

Les économistes ont dès lors de plus en plus de difficultés à identifier le poids de l'industrie. S'ajoute à cela le fait que le maintien d'une base industrielle forte est toujours un facteur essentiel de croissance et d'innovation. Cependant, la nécessité de concevoir des politiques industrielles plus systémiques, intégrant notamment l'ensemble des acteurs, la composante territoriale et les facteurs de compétitivité, a induit des réflexions en matière de domaines technologiques et/ou économiques et non plus en termes de secteurs.

Le monde académique s'est vu confier la mission de sélectionner les domaines économiques, destinés à devenir les axes stratégiques de toute la politique économique wallonne, sur lesquels les moyens seront concentrés avec pour objectif le développement de pôles de compétitivité. Six domaines prioritaires ont été identifiés : le génie mécanique, la logistique, la biotechnologie, l'aéronautique et l'aérospatial, l'agroalimentaire, et la chimie durable et les matériaux durables.



Source : Benoît Bayenet

Un appel à projet a ensuite été lancé par le Gouvernement wallon en vue de créer des pôles de compétitivité – un par domaine prioritaire – réunissant grandes et petites entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées et ce, afin de générer des synergies entre tous ces acteurs autour de projets communs et innovants. Cette politique industrielle s'inscrit dans la philosophie des politiques de clusters initiées depuis plusieurs années dans les pays industrialisés.

Les objectifs poursuivis par la Région wallonne sont le renforcement de son attractivité et le développement de l'emploi via un dynamisme économique accru et un renforcement des synergies entre les acteurs.

Les pôles de compétitivité s'inscrivent donc bien dans une démarche publique, via les appels à projet, mais leur gestion revient aux industriels. Ils interviennent dans l'investissement, la formation, la recherche, le commerce extérieur, l'accueil d'investisseurs étrangers et d'équipements.

À ce jour, les avis sont partagés entre ceux qui disent que cette politique est une parfaite réussite, et ceux qui pensent qu'il ne s'agit là que d'une demi-réussite.

À côté de cette politique globale, des stratégies industrielles localisées ont été mises en place pour faire face à certains chocs, en cohérence avec la vision régionale. Par exemple, suite à l'annonce de l'arrêt de certaines activités de la phase à froid par Arcelor Mittal, une Task force réunissant la Région, les syndicats et Arcelor a été mise en place avec l'objectif de sortir des activités en phase de fermeture et de pérenniser et développer les autres activités du groupe. Cela a permis de préserver de l'activité industrielle (1.000 emplois), de générer de nouveaux investissements, d'établir des partenariats entre la Région wallonne et Arcelor, d'initier la reprise de certaines activités, de soutenir la recherche et développement, de mettre en place un Fonds d'investissement public-privé et de reconvertir des sites.

La Région flamande

En Région flamande, le Gouvernement a également bien compris le rôle important de l'industrie dans la prospérité d'un pays ou d'une Région. Il a également saisi la néces-

saire évolution des usines qui doivent intégrer les nouvelles technologies (la digitalisation, la numérisation, etc.) et la notion de durabilité.

Le secteur industriel représente actuellement 85% du total des exportations de la Flandre, et 80% de ses dépenses totales en recherche et développement pour le secteur privé. Par ailleurs, toute création d'emploi dans l'industrie a un impact sur l'emploi dans le secteur tertiaire.

La politique industrielle de la Région flamande repose sur **trois piliers** :

1. la promotion des exportations via notamment l'agence Flanders Investment and Trade (FIT), qui soutient les entrepreneurs qui souhaitent opérer en/à partir de la Flandre via des avis d'experts sur des thématiques diverses (infrastructures, sites, coûts, style de vie, etc.) ;
2. la recherche et le développement ainsi que l'écologie, avec l'Agentschap Innoveren & Ondernemen (VLAIO), chargée de mettre en œuvre la politique économique, d'innovation et d'entreprise ;
3. la nouvelle politique industrielle en Flandre (Nieuwe Industriële Beleid (NIB)), lancée en 2011 par le Gouvernement flamand, qui propose une vision globale pour l'avenir de l'industrie. La NIB propose un cadre politique cohérent autour de quatre piliers : une nouvelle usine pour l'avenir, une politique axée sur la compétence et le marché du travail, une politique d'innovation industrielle et une politique d'infrastructures.

Afin d'illustrer la nouvelle politique industrielle en Flandre, prenons l'exemple du secteur du textile. La question qui se posait était de savoir comment devenir une industrie du futur dans le secteur textile, du bois et de l'ameublement. Des solutions ont été apportées par les industriels du secteur eux-mêmes. Un facteur important résidait dans les possibilités de réseautage dans le cadre des produits innovants, qui peut se traduire par la capacité des entrepreneurs à se mettre ensemble pour trouver des solutions et échanger leurs expériences et connaissances.

Il est en effet important de noter qu'à un moment donné, il ne s'agit plus exclusivement d'innovation technologique car d'autres aspects entrent en ligne de compte. Le renouvellement de tout l'écosystème qui gravite autour de l'industrie vient à la remplacer (le business model, le modèle financier, le modèle de rémunération, etc.).

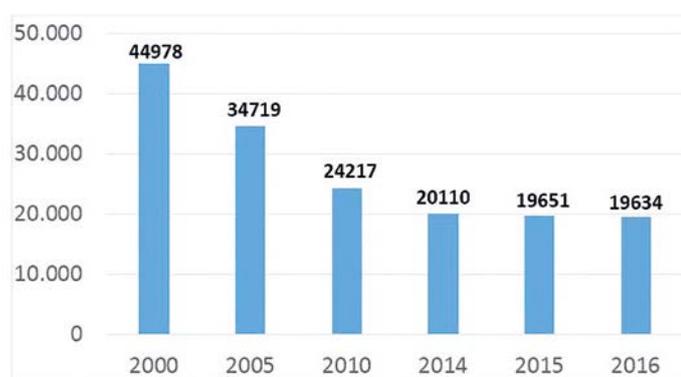
Le projet Texchem, est un projet qui a initié et appuyé la transition vers une chimie durable au sein des producteurs textiles, en vue de la fabrication de produits textiles durables. Cette approche combine deux secteurs – chimie et textile – afin de créer une gamme de produits et un système de production de textile vert.



Fa Quix - Fedustria

Le projet SUSTECH est un autre exemple de transition de la production de textile, de bois et de meubles, d'un modèle linéaire à un modèle circulaire.

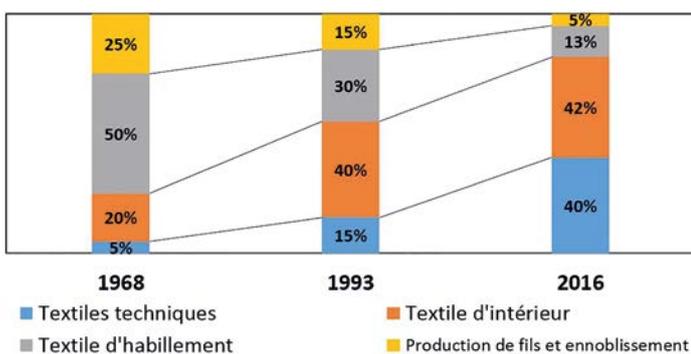
L'industrie textile a connu une baisse considérable de son volume d'emploi, passant de près de 50.000 emplois en 2000 à un peu plus de 20.000 emplois en 2014, année durant laquelle ce volume s'est stabilisé autour de 20.000 emplois, notamment grâce à des projets du type de ceux précités.



Industrie textile : évolution de l'emploi
Source : Fa Quix

La valeur ajoutée des différents groupes de produits a quant à elle fortement évolué, non pas de par la politique industrielle mais par processus naturel.

Part de la valeur ajoutée des groupes de produits



Source : Fa Quix

Les éléments suivants peuvent être retirés de la politique industrielle en Région flamande :

- les entreprises elles-mêmes doivent se transformer (back the winner) ;
- les autorités ne sélectionnent pas de secteurs industriels prioritaires ;
- les pouvoirs publics doivent proposer des mesures d'accompagnement que les entreprises doivent influencer ;

- l'innovation non-technologique est au moins aussi importante que l'innovation technologique ;
- les collaborations intersectorielles et les partenariats sont essentiels.

La Région Île-de-France

Chez nos voisins français, la Région Île-de-France bénéficie d'atouts indéniables en termes d'industrie, notamment grâce à l'importance de son marché intérieur, son écosystème et la richesse de sa main d'œuvre. En effet, elle représente 436.000 salariés et 45.000 établissements – dont 87% comptent moins de 10 travailleurs – ce qui la classe comme 2^{ème} Région industrielle de France. Ce secteur est essentiel à la croissance de l'économie francilienne, un emploi industriel créé générant 2 à 3 emplois dans les services. Par ailleurs, le secteur de l'industrie représente 80% des dépenses totales en R&D. L'industrie francilienne a toutefois connu des années difficiles, avec notamment une baisse de près de 50% de ses effectifs industriels sur les 25 dernières années (moins 16.000 emploi par an).



Romain Del-Grosso – Région Île-de-France

La France a connu une forte mobilisation nationale en faveur du secteur industriel, avec le lancement de la nouvelle France industrielle en 2013 et du programme « industrie du futur » en 2015 qui repose sur 5 piliers : le développement de l'offre technologique, l'accompagnement personnalisé des entreprises, la formation des salariés, le renforcement de la coopération européenne et internationale, et la promotion de l'industrie du futur.

L'élaboration de la stratégie industrielle de la Région Île-de-France repose sur une démarche collective, mêlant des auditions de tous les acteurs concernés, une concertation avec 50 acteurs franciliens et, finalement, son adoption qui devrait avoir lieu en juillet 2017. Elle est composée de trois axes :

1. Projeter les entreprises industrielles vers l'industrie du futur et les former aux besoins de demain, avec pour objectifs de :
 - moderniser les entreprises industrielles via un accompagnement individualisé
 - faire émerger et soutenir les champions industriels de demain pour les aider à devenir des entreprises de taille intermédiaire
 - former les salariés et demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises industrielles (accent sur la formation continuée et le développement d'outils innovant (MOOC, etc.)
2. Attirer et maintenir les activités industrielles en Île-de-France grâce à une politique foncière innovante et attractive et le développement de lieux totémiques, avec pour objectifs de :
 - déployer une offre immobilière et foncière adaptée aux besoins de l'industrie : stratégie d'implantation de l'industrie dans la Région (via foncier, développement de zones d'activités mixtes, logique de clusterisation)
 - encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence. Cet objectif comprend 2 volets : renforcer les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitant (SBA) et mettre en relation des acteurs autour d'une même filière ou d'une même chaîne de valeur
3. Dynamiser l'image de l'industrie francilienne auprès des nouvelles générations et à l'international, avec pour objectifs de :
 - renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie via le renforcement de l'apprentissage et la mise en relation des écoles d'ingénieurs avec les PMI
 - promouvoir l'industrie francilienne en Île-de-France et à l'international, et notamment mener une réflexion sur une marque pour valoriser l'industrie francilienne à l'international.

2. Politique industrielle en Région de Bruxelles-Capitale

La nouvelle politique industrielle

Dans le cadre de la Stratégie 2025, l'élaboration d'un Plan industriel bruxellois fait partie des priorités du Gouvernement et des interlocuteurs sociaux pour 2017 (cf. objectif 10 de l'Axe 1 : Soutien de l'économie dans les métiers porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois). Par ailleurs, le Plan régional de développement durable prévoit de maintenir un secteur productif urbain, nécessaire et utile au fonctionnement de la ville.

La nouvelle politique industrielle doit avant toute chose définir ce qu'est l'industrie et quel est son périmètre. *De quoi parle-t-on ? D'activité industrielle et productive ? D'industrie urbaine, présente ou nécessaire à la ville ? D'activité manufacturière ? D'industrie rêvée à l'image de la manufacture médiévale ? Du petit artisanat de quartier ?* La question de la définition est aussi liée aux paramètres utilisés pour caractériser les industries manufacturières. Il faut réussir à lier des questions fondamentales, en tenant compte de Bruxelles au-delà de ses limites et ce, avec l'emploi, la mobilité, la logistique, la densification et également la planification (ZEUS/ZEMU).

Dans le cadre d'un Plan industriel, il est nécessaire d'élargir le périmètre industriel et par-là même les types d'emploi qu'il sera en mesure de créer à l'avenir pour les Bruxellois. D'un point de vue strictement territorial, il est difficile de circonscrire l'industrie bruxelloise aux limites administratives de la Région. Il est essentiel de disposer d'activités industrielles, semi-industrielles et productives afin de garantir un équilibre économique, social et environnemental bruxellois. Pour beaucoup d'acteurs, la nécessité de conserver des zones monofonctionnelles exclusivement dédiées aux activités industrielles et productives est une évidence. Deux projets centrés sur la place de l'industrie dans la ville ont identifié des pistes parfois originales qui pourraient inspirer ceux qui seront chargés d'élaborer le Plan industriel bruxellois.

– L'exposition « A good city has industry », qui met en lumière la nécessité de créer un environnement dans lequel une économie saine et diversifiée peut se développer, regroupe des stratégies urbaines et des projets existants en lien avec le développement de l'industrie. Architectes, décideurs politiques, experts, promoteurs immobiliers et entrepreneurs ont œuvré ensemble sur des sites et des projets concrets à Bruxelles et en Flandre.

L'exposition « A good city has industry » présente dix clés pour construire la ville productive de l'avenir :

1. Construire la ville productive requiert une représentation plus fine de l'économie urbaine.
2. Chérir la générosité des bâtiments industriels et des infrastructures.
3. Des initiatives modestes et nombreuses façonneront l'économie du futur.
4. Développer les logements à l'échelle des espaces industriels, et non l'inverse.
5. Associer le logement à l'industrie requiert de nouvelles compositions architecturales.
6. Rendre l'industrie urbaine visible dans l'espace public.
7. L'espace public relie penseurs et faiseurs dans une ville solidaire.
8. Le partage de l'infrastructure et des équipements libère plus d'espace pour l'économie urbaine.
9. Les alliances entre entreprises optimisent l'espace raréfié.
10. Une économie urbaine circulaire offre une plus-value plus élevée pour la ville.



– Le projet de recherche « Cities of making » consiste quant à lui en une étude comparative sur l'industrie dans trois villes : Bruxelles, Londres et Rotterdam. Etant donné le stade encore précoce de cette recherche, il est plus intéressant de se concentrer sur les questionnements que les chercheurs se sont posés, dont notamment :

1. Qu'est-ce que l'industrie, tant celle d'aujourd'hui que de demain ? La définition de l'industrie est liée aux paramètres utilisés pour définir les activités manufacturière : Londres (forme de la ville), Rotterdam (lié au port), Bruxelles (prendre en compte les perspectives historiques et réfléchir sur l'architecture).
2. Comment faire le lien entre Bruxelles et la première zone située en dehors de la Région ?
3. Quelle est la relation de l'industrie avec l'emploi ?
4. En matière de planification, comment les ZEUS/ZEMU peuvent-elles attirer les entreprises dans la ville ou les repousser en dehors de la ville ?

Pour répondre à ces questions, le choix a été fait d'adopter une approche systémique, à partir du réseau.



Les éléments clés de la politique industrielle à mener



Table ronde : les éléments clés de la politique industrielle à mener

Avec (de gauche à droite) : Bernard Walravens (Let's meat), Jan Sannen (CSC Transcom), Najar Lahouari (FGTB Metal), Stephan De Muelenaere (CGSLB), Yves Decelle (Suez) et Patrick Danau (Audi Brussels)

Une dernière table ronde rassemblant employeurs et représentants des organisations syndicales s'est concentrée sur les attentes de ces acteurs par rapport aux pouvoirs publics. De nombreuses convergences existent entre patrons et syndicats, dont les principales sont :

1. La mobilité : tous les intervenants sont d'accord à ce sujet, il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité à (et à partir de) l'industrie, que ce soit pour le personnel, le matériel (inputs) ou les produits finis. Les pouvoirs publics doivent mettre en place une politique de mobilité qui soit complète (multimodale) et cohérente.
2. La formation : tous reconnaissent également l'importance de la formation (qualifiante, en langues, sur les aspects multiculturels, en matière de reconversion, etc.). En effet, les industries ont tendance à s'implanter là où du personnel qualifié est accessible. Des initiatives existent déjà, il s'agit d'aller encore plus loin dans l'offre quantitative et qualitative en matière de formation. Les Pôles Formation Emploi auront un rôle à jouer à ce niveau.
3. Le foncier : la nécessité de disposer de terrains permettant à l'industrie de s'implanter a été évoquée par certains employeurs et représentants syndicaux. La politique du « tout au logement » qui a prévalu ces dernières années ne permet pas le développement de l'industrie en Région de Bruxelles-Capitale, générant même des délocalisations, avec des pertes d'emplois et la disparition de l'industrie du paysage bruxellois.

Parmi les attentes qui ne font pas l'objet d'un consensus entre la majorité des acteurs, on retiendra :

1. La question des coûts salariaux : encore trop élevés aux yeux de certains employeurs. Des avancées ont déjà été enregistrées au niveau du fédéral mais il reste du chemin à parcourir.
2. La fiscalité : les taxes étant plus élevées en Région bruxelloise par rapport aux deux Régions voisines. Les coûts des permis de bâtir sont également très élevés dans certaines communes bruxelloises.
3. Le maintien de l'emploi dans la Région bruxelloise : afin de garantir le futur, d'offrir la sécurité de l'emploi nécessaire à tout travailleur. Il s'agit également de permettre aux travailleurs de bénéficier de l'ascenseur social qui constitue une attente plusieurs fois soulevée par les représentants des organisations syndicales.
4. La nécessité de développer une politique industrielle axée sur l'économie locale et les petites et moyennes entreprises. De nombreux bâtiments actuellement vides devraient être utilisés pour permettre le développement de commerces dans la ville.

Il y a lieu de constater que les attentes des interlocuteurs sociaux vont principalement dans le même sens. Il faudra porter à cet égard une attention particulière au respect de la concertation sociale.

Discours de Jan De Brabanter, Vice-Président du CESRBC

Monsieur le Ministre,

Mesdames, messieurs,

Monsieur le Président et
chers collègues du CES,

Bonjour,

Un grand merci d'être venus en si grand nombre pour assister à notre colloque.

Je remercie également vivement la Direction et les collaborateurs du CESRBC pour l'organisation de cet événement, ainsi que les nombreux orateurs et experts qui y participent. Bienvenue à tous.

En tant que Vice-Président du Conseil économique et social, c'est donc une grande satisfaction que d'ouvrir cette journée d'échanges autour de la question de l'industrie en ville. La question posée est cruciale : Quelle politique industrielle pour la Région de Bruxelles-Capitale? Et surtout lorsqu'il s'agit de quelle nouvelle politique industrielle ?

Comme vous le savez, après avoir été la première Région industrielle du pays à la fin des années 1920, la Région bruxelloise est confrontée à une désindustrialisation sévère de son tissu économique depuis le milieu des années 70 ; seul 3% de l'emploi salarié bruxellois est encore manufacturier.

Le prix du foncier, les difficultés de circulation et la gestion difficile de la cohabitation ont fait de l'activité industrielle et productive une fonction faible, en compétition ardue avec le logement et le bureau.

Disposer d'activités industrielles, semi-industrielles et productives est pourtant indispensable à la ville-Région. L'équilibre économique, social et environnemental en dépend en partie.

Mais de quoi parle-t-on exactement lorsque l'on parle « d'activités industrielles » ? Cette question, simple en apparence, recèle des réalités variées et complexes.

Une question importante consiste par conséquent à savoir à quoi nous pensons quand nous parlons d'activités industrielles.

Une industrie dans la ville est souvent associée ou simplement réduite à des nuisances : le trafic lourd, les nuisances sonores, la poussière, la pollution – ou encore – des constructions rectilignes qui ressemblent davantage à des boîtes à chaussures qu'à une architecture organique.

Associations donc avec nuisance surtout, pas très « sexy ».

Tout d'abord, l'industrie, contrairement à la fonction « bureau », se décline en de très nombreux secteurs d'activités nécessitant des infrastructures et des aménagements bien spécifiques.

Industrie chimique, agro-alimentaire, entreposage de matières premières et récupération de matériaux, activités liées à la construction, transport et logistique, épuration de l'eau, imprimerie, transformation de matière première.

(Parce que, rappelons-le, Bruxelles dispose de sa propre meunerie!)... CERES - fondée en 1889 sur les bords du canal de Willebroek ...



La liste est longue et en constante mutations, avec le développement de nouvelles activités liées aux nouvelles technologies.

D'un point de vue strictement territorial, il est difficile de circonscrire l'industrie bruxelloise aux limites administratives de la Région : le bassin industriel bruxellois s'étend dans l'axe de la vallée de la Senne, de Clabecq au sud à Vilvoorde au nord, vers Zaventem au nord-est. Il se propage également vers le Brabant Wallon, spécialisé dans l'industrie pharmaceutique.

Pour l'industrie bruxelloise, nous avons donc de toute évidence besoin d'une approche métropolitaine basée sur le bassin d'emploi et qui inclut également les questions de mobilité, et plus particulièrement les déplacements domicile/travail et les fonctions de transport.

Au niveau régional, l'industrie bruxelloise est plutôt caractérisée par un développement hautement technologique avec des emplois qui s'adressent plutôt à des travailleurs qualifiés.

Ce constat s'applique peut-être dans une moindre mesure aux entreprises dans la zone portuaire qui représentent quelque 12.000 emplois directs et indirects, c'est-à-dire 2% de l'emploi régional ! Ces entreprises offrent du travail à des personnes moins qualifiées, et il s'agit là d'emplois dont la Région a tant besoin.

Mais qu'il s'agisse d'emplois pour des « ouvriers » au sens strict ou de postes pour des travailleurs hautement qualifiés, il est clair que les entrepreneurs éprouvent toujours plus de difficultés pour trouver du personnel adapté et qualifié. Il y a un manque criant de personnel qualifié.

Notons parmi les métiers en pénurie requérant un diplôme de l'enseignement professionnel : boucher, mécanicien, dessinateur en mécanique, métiers de l'automobile et de la carrosserie, technicien de transformation du métal, manutentionnaires et métiers de la logistique,...

Situation étrange voire inacceptable dans une Région où le chômage des jeunes atteint 30% !

L'objectif 10 de la Stratégie 2025 du Gouvernement régional, se penche sur cette problématique et propose la mise en œuvre d'un « Plan industriel ».

Ce dernier doit identifier les domaines de l'industrie pourvoyeurs d'emplois de qualité.

Ce chantier n'a pas encore débuté et c'est pourquoi le Conseil économique et social a trouvé opportun de replacer cette question au cœur du débat.

La question du maintien de l'activité industrielle à Bruxelles trouve également une résonance dans l'actualité liée au Plan Régional de Développement Durable. Censé définir les grandes lignes du développement territorial à moyen long terme, il met en exergue les tensions croissantes entre les fonctions urbaines, depuis

la mise en œuvre du PRAS dit « démographique », qui par la création de nouvelles zones, les « ZEMU », fait la part belle au logement, au détriment, c'est un constat observable maintenant, des activités industrielles.

La nécessité de conserver des zones monofonctionnelles exclusivement dédiées aux activités industrielles et productives est donc pour beaucoup d'acteurs une évidence.

Vous noterez donc que la question de ce colloque n'est pas innocemment posée, puisqu'il est bien question ici de « nouvelle » politique industrielle. Ce terme laisse entendre que les tensions que nous connaissons aujourd'hui ne se résoudront pas sans une vision claire, solide et ambitieuse.

Cette approche appelle également à une définition de la notion d'« industrie »... De nombreux termes sont en effets mobilisés sans une définition partagée. De quoi parle-t-on exactement lorsque l'on parle d'« industrie » ? Activité industrielle? productive? Industrie urbaine, présente ou nécessaire à la ville ? Activité manufacturière, industrie rêvée à l'image de la manufacture médiévale, de petit artisanat de quartier ?

Cela a déjà été abordé : l'industrie n'est pas une notion univoque, il y a plusieurs activités industrielles, sans parler de celles qui se développeront au cours des prochaines décennies et qu'il nous est aujourd'hui impossible de décrire. Nous devons en tout cas tenir compte de cette donne. Qui oserait aujourd'hui douter du fait que la technologie 3D dans l'imprimerie occasionnera une révolution radicale au niveau de la production ?

Cette question de la définition doit être la première étape indispensable à la mise en œuvre d'un Plan Industriel.

En tant que partenaires sociaux, les membres du CES, insistent sur un point : un tel programme ne se

construit pas à huis clos entre les murs de cabinets ministériels. Il ne peut se départir d'ingrédients indispensables : l'expérience de terrain, une connaissance fine des secteurs de l'industrie, l'intégration de la question du métabolisme urbain et une approche fortement axée sur les questions d'emploi et de formation.

C'est l'occasion aussi de réinsister sur un aspect essentiel : il subsiste aujourd'hui en Région bruxelloise un nombre important d'entreprises dites « industrielles ». Si ces dernières ont fait preuve d'une certaine résilience jusqu'ici, en surmontant de nombreux écueils économiques, elles sont désormais confrontées à une difficulté supplémentaire, qui s'accroît de jour en jour. La pression foncière et le « tout au logement » fait peser sur de nombreuses entreprises une épée de Damoclès. Le non renouvellement des concessions, des permis d'environnement, craintes de plaintes de la part de riverains de plus en plus proches, flou artistique quant à la législation, taxes foncières en constante augmentation, ... mettent de nombreuses entreprises « historiques » de Bruxelles dans une position délicate...dont l'issue est souvent la délocalisation.

Pourquoi investir si l'on n'est plus le bienvenu ? Mais au-delà de pertes très dommageables en matière d'emplois, c'est aussi toute une série d'activités nécessaires à la ville, à son métabolisme, qui disparaît du paysage.

C'est pourquoi le sous-titre de ce colloque est tout aussi important : « préserver l'existant, préparer l'avenir ».

Le maintien et le développement d'une industrie urbaine pose donc de nombreuses questions qui appellent des réponses complexes ! Quelles activités sont nécessaires à la ville ? Avec quelles retombées en termes d'emplois ? Quelles contraintes d'aménagement pour une coexistence pacifique avec d'autres fonctions, en parti-

culier le logement ? Quelles synergies établir avec la délicate question de la mobilité ? Comment ramener et valoriser une production alimentaire ou matérielle locale ? Quels leviers publics et quelles collaborations avec le secteur privé sont à envisager ?

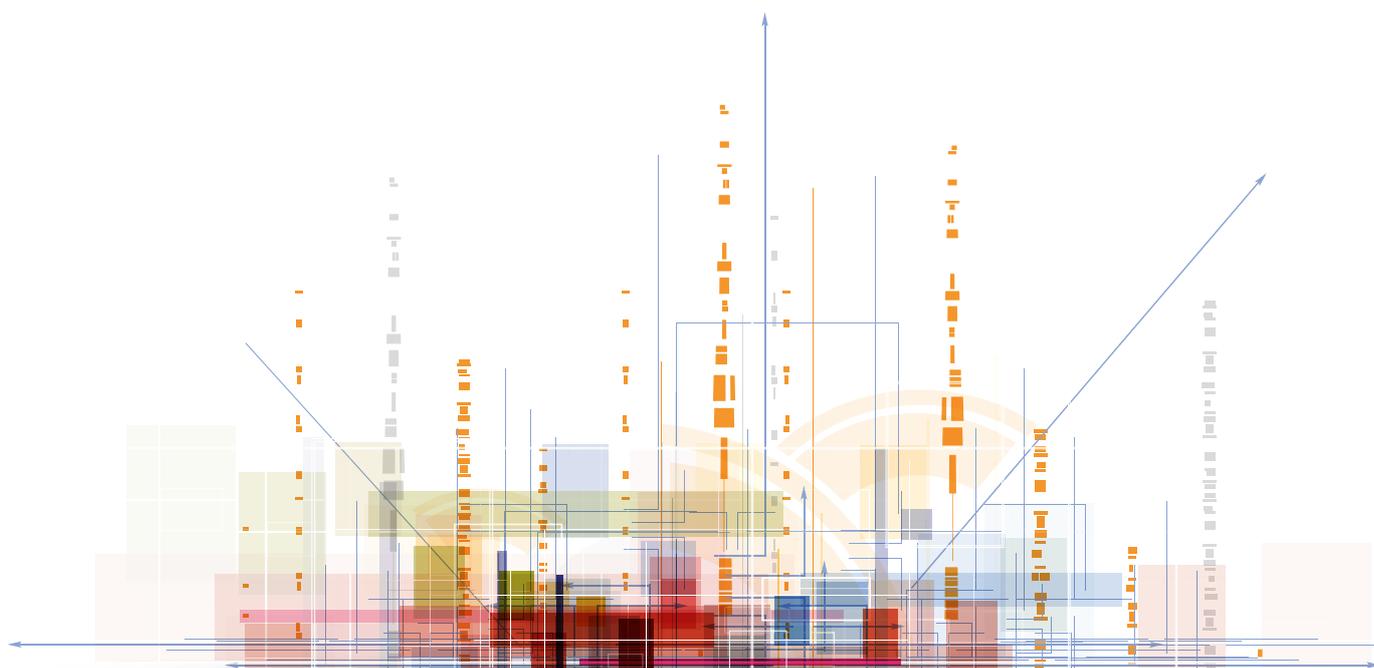
En guise de conclusion : lors de ce colloque, vous entendrez un large panel d'orateurs et de nombreuses interventions qui s'emploieront à vous proposer les éléments qui permettront de faire les bons choix et d'opter

pour les bonnes solutions dans notre Région. Ces orateurs belges et étrangers sont issus de milieux politiques, académiques et administratifs. Mais nous pourrons également compter aujourd'hui sur des témoignages d'experts et d'entrepreneurs qui vous informeront sur les faits et les chiffres, qui vous exposeront leur vision, leurs recommandations et leurs espoirs pour une politique industrielle pour la Région bruxelloise. Je tiens à les remercier d'avance pour leur collaboration et leurs précieux conseils.

Au nom du Conseil économique et social, je les remercie pour leur présence et leur implication.

Volontiers je cède maintenant la parole au Ministre de l'emploi et de l'économie, Monsieur Didier Gosuin.

Je vous remercie.



Allocution d'ouverture

par Didier Gosuin, Ministre de l'Économie et de l'Emploi

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre invitation et je tiens tout particulièrement à remercier le Conseil économique et social pour cette initiative. Au vu des évolutions que connaît ce secteur, il est en effet temps de redéfinir une stratégie industrielle pour notre Région. Dans ce cadre, j'ai la conviction qu'il faut dépasser la vision archaïque de l'industrie traditionnelle. Sans pour autant en conclure à sa mort, je crois, à titre personnel, qu'il faut en développer une conception adaptée à la réalité actuelle.

Ainsi, délimiter les contours de l'industrie bruxelloise de demain constituera le premier chantier dans le cadre des travaux que le Gouvernement lancera prochainement dans l'objectif d'élaborer un plan d'actions industriel bruxellois pour les 10 prochaines années. Je reviendrai sur ce point.

L'industrie est un secteur qui a connu de grandes mutations au cours de l'histoire économique : première, deuxième, troisième révolution industrielle. La construction européenne a elle-même été lancée à partir du secteur industriel ; rappelez-vous que la CECA, première communauté européenne, n'est autre que l'acronyme de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Son objectif était de « soutenir massivement les industries européennes du charbon et de l'acier pour leur permettre de se moderniser ». C'est donc l'industrie lourde qui était au cœur de la construction d'une Europe d'après-guerre. Nous sommes actuellement en train de vivre la quatrième révolution industrielle, j'y reviendrai tout de suite.

Le secteur industriel a longtemps été créateur de richesse et pourvoyeur de nombreux emplois, aussi à Bruxelles. Même s'il semble que le secteur industriel bruxellois « classique » continue à participer à la création de richesse de la Belgique (en 2014, il a généré à lui seul 6% de la valeur ajoutée totale du pays), force est de constater que ce secteur est en perte de vitesse en termes d'emplois.

Pour illustrer cela, il suffit de comparer les chiffres de l'emploi pour les 3 activités industrielles principales présentes à Bruxelles : l'agroalimentaire, la chimie/pharmaceutique et la fabrication métallique/construction mécanique.

En 2014, les entreprises actives dans ces activités comptabilisaient 16.992 postes de travail correspondant à 2.7% de l'emploi salarié bruxellois total, et 1,3% pour les seuls ouvriers. Ces chiffres étaient 28% plus élevés en 2008 !

De nombreuses causes peuvent expliquer cette évolution négative de l'emploi : des délocalisations bien sûr mais aussi et surtout le changement de nature des emplois disponibles et créés qui sont de moins en moins des emplois ouvriers. Ces derniers sont de plus en plus robotisés et les emplois industriels relèvent principalement des métiers du commerce, des fonctions de supports stratégiques (IT, marketing) ou encore de la recherche et développement.

Autre facteur explicatif à ne pas perdre de vue : une part de plus en plus importante des métiers de l'industrie relève d'autres secteurs : les métiers de



la maintenance (électromécanicien, technicien de maintenance industrielle, etc.), le commerce de gros, les télécommunications, le conseil, ...

On le voit, il est essentiel, dans le cadre d'un plan industriel bruxellois, d'élargir le périmètre industriel et par-là même les types d'emploi qu'il est en mesure de créer à l'avenir pour les Bruxellois.

Je voudrais également vous éclairer sur le type d'entreprises qui compose le secteur industriel bruxellois « classique ». Si je reprends les 3 grands groupes d'activités que je viens d'évoquer, ceux-ci regroupaient en 2014, 1245 entreprises dont une très large majorité de petites et moyennes entreprises puisque 56% d'entre elles comptaient alors moins de 5 salariés. À contrario, Bruxelles ne compte que deux grandes entreprises industrielles (plus de 1000 salariés) : Audi et SABCA. VIANGROS n'est pas comptabilisée dans les entreprises industrielles car elle est sous le NACE relevant du Commerce de gros.

La quatrième révolution industrielle – l'industrie 4.0

Il faut dépasser la conception classique de l'industrie : aujourd'hui elle repose sur les développements numériques (connectivité, intelligence artificielle, traitement des big data, automatisation/robotisation ...) permettant des nouvelles organisations de production, plus flexible et plus économe. Ces « smart factories » devront également s'inscrire dans une logique environnementale (lien avec l'économie circulaire).

À Bruxelles, un des exemples d'évolution vers cette industrie 4.0 est l'usine Audi où un robot collaboratif a été introduit en 2016. En effet, la ligne de production « tôlage » d'Audi est entièrement robotisée, la principale présence humaine dans ce secteur de l'usine étant constituée de personnel de maintenance hautement qualifié. C'est l'exemple même des mutations de l'emploi que je viens d'évoquer.

Vers un Plan d'actions industriel bruxellois

La Région bruxelloise ne compte pas regarder le train passer. Et cette révolution industrielle doit être pour nous une opportunité ! La stratégie 2025 prévoit explicitement l'élaboration d'un plan d'actions industriel en son Axe 1, Objectif 10 *Soutenir l'économie dans les métiers porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois* dont le secteur de l'industrie.

L'axe 3 du PRDD « Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine » énumère une série d'objectifs en matière de développement de l'économie et de l'emploi industriel.

Le PRAS définit les ZIU (Zones d'industries urbaines), les ZEMU (Zone d'entreprises en milieu urbain) qui définissent elles-mêmes, les objectifs territoriaux en matière de politique industrielle régionale.

Aujourd'hui, les interlocuteurs sociaux bruxellois lancent une journée d'étude sur l'avenir de l'économie industrielle.

Et enfin, prochainement, nous lancerons officiellement les travaux d'élaboration d'un plan industriel bruxellois. Ce chantier sera instruit par le Gouvernement en étroite collaboration avec les interlocuteurs sociaux, les représentants sectoriels, les administrations publiques et les secteurs privés.

Et ce plan, je vous l'annonce, devrait être finalisé pour début 2018.

Ses objectifs sont :

- Définir/délimiter le périmètre de ce qu'il convient d'inclure dans le concept d'industrie urbaine
- Identifier les forces et faiblesses du secteur industriel bruxellois et identifier les filières porteuses en Région bruxelloise à soutenir et développer
- Intégrer dans la réflexion les problématiques liées à l'usine du futur : l'évolution des marchés, l'offre technologique, un nouveau modèle organisationnel, l'environnement, la dimension sociétale

Pour y parvenir, j'ai identifié 5 grands axes de travail :

- a) **Un axe mobilité** : accessibilité des sites et du transport des matières premières/produits transformés (modes écologiques tels que voie fluviale, ...)
- b) **Un axe fiscal** : incitant pour l'implémentation et/ou le maintien de l'activité économique industrielle en RBC
- c) **Un axe territorial (implantation/hébergement)** : analyse d'adéquation entre les règles d'urbanisme actuelles avec les besoins de l'industrie 4.0 dans les zones créées par le PRAS (ZIU, ZEMU)
- d) **Un axe recherche et développement** : soutien en matière de R&D lié, notamment, à la numérisation du secteur

e) Un axe économie, emploi et formation professionnelle

- Aide spécifique à la transformation : Audit, investissement, formation (le projet d'aide à la formation en discussion dans l'EXPA en est l'ébauche)
- Plan de développement économique industriel PAR la numérisation
- Politique sectorielle : accord-cadre, PFE (rôle dans la reconversion des travailleurs, pôle de compétitivité (PRDD) reprenant des engagements en matière d'emploi et de formation
- Mise en œuvre de la ZEUS
- PREC

Vous l'aurez compris, je m'inscris totalement dans la logique du thème de cette journée « Préserver l'existant et préparer l'avenir ». Le secteur industriel s'est modifié, a évolué, s'est adapté aux évolutions technologiques.

Cette journée d'étude marque le lancement d'une série de travaux et de consultations entre tous les acteurs : partenaires sociaux, secteur privé, administrations bruxelloises.

Je veux que vous n'ayez aucun tabou lors de vos échanges. Il nous faut construire une politique ambitieuse qui puisse contribuer à relever ce paradoxe bruxellois, que nous connaissons que trop bien : premier bassin économique du pays, une réserve de main-d'œuvre importante (jeune et qualifiée), chômage de masse qui reste toujours trop important.

Plus que jamais, l'industrie est au cœur de l'économie. À nous, de lui offrir un cadre pour lui permettre de se déployer pleinement afin d'offrir aux Bruxellois des perspectives d'emploi !

Intervention de Monsieur Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région bruxelloise

(excusé – discours prononcé par son conseiller Julien JOST)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier vivement le Conseil économique et social pour l'organisation de ce colloque dont le programme – très riche et ambitieux – a je pense tenu toutes ses promesses.

Comme vous le savez, l'élaboration d'un Plan industriel bruxellois fait partie des 86 priorités retenues par le Gouvernement pour la feuille de route 2016-2017 de la Stratégie 2025, suite au Sommet social extraordinaire qui s'est tenu le 5 octobre dernier.

Les conclusions de cette journée concernant l'état des lieux, les comparatifs avec les politiques menées dans d'autres régions mais également les perspectives débattues par le secteur tombent à point nommé et seront très utiles dans le cadre de l'élaboration en cours de ce Plan industriel.

Les travaux entamés dans ce sens mobiliseront le Gouvernement durant cet été en vue d'une présentation de ce plan lors du prochain Sommet extraordinaire qui se tiendra en septembre prochain.

Je tiens donc également à confirmer et donc par la même occasion vous rassurer Monsieur le Vice-Président, que – comme toujours dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre de la S2025, les partenaires sociaux

seront bien entendu consultés et impliqués dans le processus d'adoption de ce plan.

1.1. Le sous-titre choisi de ce colloque (« Préserver l'existant - préparer l'avenir ») est particulièrement bien choisi tant il résume assez bien les deux grands défis liés à l'avenir des métiers de l'industrie dans notre Région.

Préserver l'existant, voire même, dirais-je, renouer avec une expérience industrielle bruxelloise qui est parfois plus que centenaire, et raviver ces activités, c'est sans doute le nouveau défi des grandes villes qui veulent se repenser comme un écosystème ou valoriser un savoir-faire d'un bout à l'autre d'un segment économique.

Que l'on songe à l'expérience bruxelloise en matière d'imprimerie, de design du papier et du livre par exemple, et aux très nombreux débouchés liés aux métiers du papier. Avons-nous oublié quelle place Bruxelles occupait il y a un siècle dans l'édition ? Avons-nous oublié que nous abritons l'une des plus grandes écoles – la Cambre – en la matière ? Que l'on songe à l'édition des créations de nos designers, justement, ou même plus trivialement à la réémergence des micro-brasseries, pour n'évoquer qu'un simple exemple d'activité de l'industrie agro-alimentaire.

J'estime que nous n'avons jamais suffisamment remis en question ou ana-



lysé tous les moyens pour maintenir une certaine forme d'industrie – et par conséquent d'emploi – dans une capitale urbanisée comme Bruxelles. Nous n'avons pas réfléchi non plus à la manière dont nous pouvons faire grandir nos artisans, comment nous pouvons trouver des lieux de production locaux pour des créations bruxelloises, ou comment nous pouvons relancer des productions de grande ampleur qui font la fierté du savoir-faire et de la capacité du vivre ensemble à Bruxelles.

Et quand on ne veut pas conserver ce qui existe et que l'on ne veut pas retourner dans le passé, il faut préparer l'avenir.

La nouvelle économie du savoir avec sa digitalisation en constitue le parfait exemple : les technologies de l'information et de la santé et les technologies vertes constitueront les éléments-clés de la ville de demain.

Cela requiert de nouvelles connaissances et de nouveaux dispositifs.

La réponse à ce double objectif à apporter au niveau régional passe par

des mesures de nature transversale et intégrées qui touchent à différents domaines de compétence.

Vous me permettrez d'en aborder quelques-uns qui me tiennent à cœur, en guise d'amorce pour notre futur travail dans l'élaboration du Plan avant de passer la parole au Président du Conseil pour les conclusions :

1. La disponibilité d'espaces pour le secteur industriel et l'aménagement du territoire : la mobilisation du territoire pour le développement de l'économie urbaine constitue un des axes du futur Plan Régional de Développement Durable récemment soumis à consultation par le Gouvernement. Le PRDD vise en effet notamment à conforter, mais également requalifier, la place des secteurs économiques porteurs d'emploi, dans la perspective d'une meilleure mixité urbaine.

Le PRDD détermine à la fois des zones prioritaires pour le redéploiement de l'emploi et particulièrement de l'emploi local et des pôles de développement favorisant la concentration d'acteurs économiques.

Dans le cadre des travaux PRDD, il est en outre prévu de définir quelles activités économiques seront soutenues dans le développement des zones économiques à moyen et long terme.

Nous en avons parlé également à plusieurs reprises lors de cette journée, nous pouvons d'ores et déjà mesurer les résultats de certains projets qui se sont concrétisés dans le cadre du Plan Canal, qui visent notamment à conforter l'activité économique dans la zone et à y redéployer une activité urbaine porteuse d'emplois, tout en favorisant la mixité des fonctions et donc la bonne cohabitation avec le logement et les espaces publics.

Enfin, toujours en matière de développement territorial dans cette zone, plus encore que de préserver l'existant, il s'agit aussi de miser sur celui-ci. Je pense ici en particulier à l'outil essentiel que constitue le Port de Bruxelles pour l'avenir de l'activité industrielle et économique en général de la Région. Nous avons eu un aperçu aujourd'hui de l'importance du Port pour la Région. Je suis convaincu que ce dernier recèle encore un potentiel énorme pour l'avenir de la Région, avec l'avantage de répondre également à des défis importants tels que la mobilité et l'environnement.

2. Faciliter la vie des entreprises des secteurs industriels : ce qui passe parfois simplement par la mise en œuvre ou la valorisation de ce que nous avons fait à travers la Stratégie 2025 : une simplification administrative est acquise à travers le Small Business Act, des réductions de charges fiscales sont acquises depuis notre réforme pour le matériel et outillage équipant les bâtiments industriels, des pôles de formations de pointe sont en place et d'autres sur le point de l'être,... Sur ce dernier point, il est inutile de vous rappeler l'importance d'anticiper les besoins en matière de main d'œuvre.

3. L'orientation de la Région bruxelloise vers de grandes transitions impliquant des investissements d'avenir : Nous posons des choix importants pour l'avenir, de la Low Emission Zone jusqu'au déploiement de la 5G en passant par le Plan régional d'Economie Circulaire et le Plan régional de Recherche et d'Innovation : nous créons un cadre ambitieux pour soutenir et initier des développements économiques nouveaux. Des technologies d'avenir telles que les Fablabs dont nous avons parlé aujourd'hui sont bien entendu soutenues par la Région et continueront à l'être.

Enfin, si nous avons pu constater un certain consensus de la part du secteur et des partenaires sociaux sur la nécessité de préserver et de garantir l'avenir d'une activité industrielle à Bruxelles, je tiens à souligner – comme ce colloque a également permis de le mettre en évidence que ces objectifs étaient également intégrés et soutenus par les différents acteurs publics régionaux qui jouent un rôle dans ce cadre. Je pense ici notamment à Impulse, Perspective, la SAU, CityDev, BEE et BIE, le Port de Bruxelles ou encore Bruxelles Mobilité.

Encore une fois, je me réjouis de l'initiative du Conseil pour l'organisation de ce colloque et remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions, et je cède la parole à Philippe Van Muylder, Président du CES.

Discours de clôture de Philippe Van Muylder, Président du CESRBC

Il vient d'être indiqué combien cette journée a été dense. Beaucoup d'entre nous, dans cette salle, ont assisté à de précédents colloques du Conseil économique et social. Mais celui-ci a été assez exceptionnel, grâce à la qualité des interventions et, peut-être aussi, grâce au moment choisi pour l'organiser. Vous savez que le gouvernement et les interlocuteurs sociaux de notre Région ont consigné, dans ce qu'il est convenu d'appeler la Stratégie 2025, leur intention de rédiger un Plan industriel pour la Région de Bruxelles-Capitale. Mais le temps presse : la législature dure ce qu'elle dure et il est grand temps d'initier les derniers projets que l'on voudrait mener à bon port...

Quelques mots, donc, de « conclusions ». Il ne saurait bien sûr s'agir, ici, de se replonger dans les débats ou les discussions qui ont émaillé cette journée de travail. Je voudrais juste identifier un certain nombre de points d'attention, sachant qu'il ne sera pas possible de relever tout ce qui a été dit d'important ou de particulièrement intéressant.

Nous devons à Christian VANDERMOTTEN – c'est toujours un plaisir de le recevoir au Conseil économique et social – d'avoir attiré notre attention sur le fait qu'une des questions centrales est certainement celle des *affectations* (Philippe ANTOINE ira jusqu'à dire que c'est en quelque sorte la clé de notre dossier du jour). Il estime que nous nous trouvons devant des choix politiques essentiels à poser et je pense que nous sommes nombreux à partager cette analyse : il va de soi que, si l'on décidait, demain ou prochainement, au cours d'un Conseil des ministres bruxellois, d'affecter

Schaerbeek-Formation à de nouveaux projets de production industrielle, nous nous trouverions dans un cadre autrement favorable pour aborder les questions qui nous préoccupent aujourd'hui...

C'est Christian VANDERMOTTEN, aussi, qui nous a dit : « *soyez attentifs, il y a des évolutions importantes* ». Aujourd'hui, même si l'on peut regretter cette situation, il y a une idée fallacieuse dont nous devons nous départir : l'idée selon laquelle, « en soi », le développement industriel constitue une opportunité formidable pour la mise à l'emploi des Bruxellois les moins qualifiés. Cette idée a été très présente dans beaucoup d'organisations, certainement dans celle dont je suis issu. Mais il devient quasi impossible d'y souscrire encore : les nouvelles technologies et les exigences nouvelles en matière de qualifications dans le secteur industriel sont passées par là... Il reste que cette considération aura des effets différents lorsqu'il s'agira, pour reprendre le sous-titre de nos travaux, de « préserver l'existant » ou de « préparer l'avenir ». Fort heureusement, si le secteur industriel est, de fait, toujours davantage demandeur de travailleurs qualifiés, il y a encore des possibilités qu'il crée, mais cette fois à ses marges, des emplois de plus basse qualification. Notre Région devra saisir ces opportunités.

Nous devons à Philippe ANTOINE le fait d'avoir mis en exergue la circonstance qu'il y aura, de toute façon, un arbitrage politique essentiel à opérer. C'est toute la question de la « mono-fonctionnalité » d'un certain nombre de zones. Nous avons vu que cette question est en débat, avec pro-



bablement des analyses divergentes entre OIP, instances gouvernementales, etc. Tom SANDERS nous a dit tout à l'heure -c'était, en somme, une version prudente de la même préoccupation- qu'à tout le moins, la politique des « ZEMU » (Zones d'Entreprises en Milieu Urbain) allait devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un « bilan ». Nous prendrons, Monsieur Antoine, cette déclaration de Monsieur Sanders comme une première victoire pour les partisans d'une certaine monofonctionnalité dans notre Région.

Fa QUIX a dit -cela m'a frappé- "Het is niet aan de overheid om goede sectoren of bedrijven te kiezen". Je pense que, par rapport à cette conviction, apparemment bien partagée au nord du pays, nous avons tout de même un système qui n'est pas si mauvais, à Bruxelles. Je veux parler, vous l'aurez compris, de ce que nous appelons les Priorités Partagées : à Bruxelles, ce ne sont ni les entreprises, ni les secteurs, ni les autorités publiques qui décident seuls quels sont les bons secteurs et les priorités à respecter dans le cadre d'un redéploiement industriel ; c'est la conjonction des volontés des inter-

locuteurs sociaux & des autorités publiques.

Je suis intimement persuadé que, lorsque nous avons inventé ce mécanisme original de concertation socio-économique -qui met les interlocuteurs sociaux en mesure d'intervenir très en amont des processus de décision publique-, nous avons trouvé quelque chose d'assez remarquable, qui a d'ailleurs produit du fruit dans d'autres domaines que le redéploiement industriel de notre Région. Il nous appartient, à nous, interlocuteurs sociaux régionaux, de ne pas oublier que nous disposons de cet outil. Il faut vraiment qu'il produise le maximum de fruits.

Dernière considération, Claire DHÉRET nous a dit ce matin que, dans certaines parties de l'Europe, notamment en Europe du sud, il existe des problèmes de financement pour les entreprises, industrielles en particulier. À ce propos, je vous ai préparé un petit tableau. Je pense que les axes prioritaires que le ministre de l'Économie nous a indiqués ce matin sont des pistes de travail qui vont beaucoup nous aider : mobilité, fiscalité, approche territoriale, R&D, économie, emploi et formation professionnelle. Mais, à titre personnel, je pense aussi que nous devons suggérer aux autorités publiques bruxelloises d'ajouter une priorité : un réinvestissement dans les OIP régionaux à vocation économique.

Dans la colonne de gauche du petit tableau que je vous ai préparé, vous voyez les moyens dont dispose *Finance Brussels* (pour prendre un exemple). À droite, vous prenez connaissance des moyens développés par la Région wallonne, via sa Société régionale d'investissement.

Que constate-t-on ? En 2015, via *Finance Brussels*, notre Région a investi environ 15 millions d'euros. Dans le même temps, en Wallonie, ce sont 150 millions qui ont été injectés dans l'économie réelle !

Toutefois, si vous comparez les capitaux de ces deux sociétés (autour de 80 millions à Bruxelles, entre 670 et 700 millions en Wallonie), vous constaterez quelque chose d'assez étonnant : certes, c'est assez peu d'investir 15 ou 16 millions par an, comme à Bruxelles ; en réalité, proportionnellement au capital des deux organismes publics, on investit...davantage à Bruxelles qu'en Wallonie. Ce n'est donc pas la volonté qui manque, ce sont les moyens...

Benoît BAYENET -qui a dû nous quitter car il avait une réunion à 17 heures, à Namur, et il se méfiait de la mobilité bruxelloise- parlait de la Wallonie comme d'une « petite économie », avec de « petits moyens » face à des géants comme l'Allemagne. Que devons-nous dire, alors, comme Bruxellois ? Nous devons convaincre les autorités publiques de la nécessité d'un réinvestissement dans l'ensemble des OIP régionaux à vocation économique. De grandes manœuvres sont en cours comme des fusions et se prépare activement la mise en place de l'Agence régionale de l'accompagnement de l'entreprise. Tout cela est aussi indispensable que le refinancement. Mais si nous voulons produire du fruit, en termes de (re-)déploiement industriel, il va bel et bien falloir passer à la vitesse supérieure en matière de mobilisation de moyens publics...

Permettez-moi de conclure par quelques mots de remerciements. Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants (celle et ceux que je viens de citer, mais aussi Alain PAUWELS, Jean VERECKEN, Marianne THYS, Romain DEL GROSSO et Fabio VANIN). J'ai vraiment le sentiment que notre Conseil sera en mesure de vous préparer des Actes de grande qualité car la cuvée 2017 a été assez exceptionnelle.

Un remerciement particulier pour nos amis qui viennent d'Île-de-France. Je sais que ce n'est plus trop compliqué, avec le Thalys, mais tout de même, merci d'avoir franchi la frontière pour

nous et surtout d'avoir soulevé un coin du voile sur ce que le Conseil régional d'Île-de-France pourrait bien décider, sur votre proposition.

Des remerciements aussi, appuyés, pour la direction générale du Conseil : Madame DELFOSSE et Monsieur VAN LIERDE, et pour l'ensemble de leurs collaborateurs. Parmi eux, une mention particulière pour Monsieur Marc VERLINDEN et Madame Siham CHAOUCH, qui ont été à la manœuvre du début à la fin et qui nous ont permis, je pense, de passer une journée vraiment instructive.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'an prochain pour un nouveau colloque du Conseil économique et social.

| | SRIB | | SRIW | | |
|---|----------|----------|-----------|----------|------------------------|
| | 31-12-15 | 31-12-16 | 31-12-15 | 31-12-16 | Comparaison SRIB |
| 1. Capital (ou quasi-capital) | 79.576 | 79.576 | 665.600 | 710.600 | soit x 8,9 |
| Capital | 79.576 | 79.576 | 450.000 | 495.000 | (augm cap 45M 02/2017 |
| Droits de tirage / FRI | - | - | 215.600 | 215.600 | prise en compte) |
| 2. Fonds propres sociaux (ou quasi FP) | 129.772 | 131.240 | 948.843 | n.d. | soit x 7,2 |
| Fonds propres | 129.772 | 131.240 | 733.243 | n.d. | |
| Droits de tirage / FRI | - | - | 215.600 | n.d. | |
| 3. Fonds propres conso (ou quasi FP) | 129.772 | 131.240 | 1.085.990 | n.d. | soit x 8,3 |
| Fonds propres | 129.772 | 131.240 | 870.390 | n.d. | |
| Droits de tirage / FRI | - | - | 215.600 | n.d. | |
| 4. Immobilisations financières au bilan | | | | | |
| Comptes sociaux | 76.240 | 52.481 | 790.055 | n.d. | soit x 15,1 |
| Comptes conso | 57.930 | 44.082 | 670.262 | n.d. | soit x 15,2 |
| 5. Investissements annuels du groupe | | | | | |
| Société mère + filiales - source: rapport annuel | | | | | |
| Montant investi | 14.931 | 17.584 | 151.190 | n.d. | soit x 8,6 |
| Nombre d'investissements | 97 | 138 | n.d. | n.d. | |
| 5. Résultat (hors impact droits de tirage pour Meusinvest) | | | | | |
| Comptes sociaux | 915 | 1.468 | 32.968 | n.d. | soit x 22,5 |
| Comptes conso | - 456 | 6.889 | 23.280 | n.d. | soit x 3,4 |



Le Magazine du Conseil
Juillet 2017 – n°23

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

CESRBC

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles
02/205 68 68
02/502 39 54
cesr@ces.brussels

Editeur responsable :
Joëlle Delfosse

Mise en page et impression :
IPM printing sa - Ganshoren

Illustrations :
Couverture : Shutterstock
Dossier : CESRBC / Shutterstock

Rédacteurs :
Dossier : Alexis Gérard et Julie Millan
Traduction: Rik Duynslager et Eric Vanderheyden

